



Synami

SYNDICAT NATIONAL DES
METIERS DE L'INSERTION

9^{ème} Congrès

21-22-23 janvier 2025



Bordeaux

RESOLUTIONS

2025-2029

Sommaire

Introduction.....	4
I Les fondamentaux du SYNAMI.....	4
I.1 Nos Principes.....	5
I.2 Un champ spécifique.....	5
I.3 Nos pratiques et valeurs.....	5
I.3.3 Un syndicalisme d'adhérentes et d'adhérents.....	5
I.3.4 Un syndicalisme fort et authentique.....	6
I.3.5 Un syndicalisme s'appuyant sur les salariés.....	6
I.3.6 Un syndicalisme proactif.....	6
I.3.7 Un syndicalisme de négociation.....	7
I.3.8 Un syndicalisme transparent et éthique.....	7
II Centrer l'action du SYNAMI autour des adhérents, des élus et des militants.....	7
II.1 Un cadre collectif de proximité.....	7
II.2 Un accompagnement proactif des adhérents et des élus.....	8
II.2.1 Politique d'adhésion dynamique.....	8
II.2.2 Faire de l'accompagnement une priorité.....	8
II.2.3 Syndicalisme participatif.....	9
II.2.4 Renforcement de notre communication.....	9
II.2.5 Un droit à la formation et un devoir.....	9
II.3 Participer à la sécurisation des parcours militants.....	10
II.3.1 Militer en articulant tous les temps de vie.....	10
II.3.2 Bénéficier d'un accompagnement tout au long de son parcours militant.....	10
II.3.3 Accompagner au repositionnement des militantes et militants.....	11
II.3.4 Lutter contre les discriminations syndicales pour protéger les militantes et militants.....	11
II.4 Impulser une dynamique « jeunes ».....	12
II.5 Mieux accueillir les cadres dans les sections et leur permettre de militer.....	12
III Poursuivre le combat pour la reconnaissance du travail.....	12
III.1 Donner du sens au travail.....	12
III.1.1 La qualité du travail et la valorisation des travailleurs.....	13
III.1.2 Renforcement du dialogue social.....	13
III.1.3 Sécurité et santé au travail.....	13
III.1.4 Conciliation vie professionnelle et vie privée.....	13
III.1.5 Epanouissement et formation continue.....	14

III.1.6 Reconnaissance et valorisation du travail.....	14
III.1.7 Environnement de travail inclusif et respectueux.....	14
IV Peser sur les politiques sociales d'insertion dans l'intérêt des salariés et des bénéficiaires.....	14
IV.1 Réaffirmer son engagement pour les bénéficiaires et les usagers de nos structures et services.....	15
IV.2 Recentrer l'humain au cœur des politiques d'insertion.....	15
IV.3 S'engager dans le réseau pour l'emploi.....	16
V Accompagner dans les parcours professionnels et l'emploi.....	17
V.1 Accompagner la transformation numérique.....	17
V.2 Accompagner l'évolution des métiers et des carrières.....	17
VI Accompagner la transition écologique.....	18
VI.1 Intégrer la transition écologique dans les pratiques syndicales.....	18
VI.1 Sensibiliser et engager les salariés et les publics accompagnés.....	19

Introduction

Au seuil du prochain congrès du SYNAMI dédié aux métiers de l'insertion et de l'inclusion, l'élaboration des résolutions d'orientation revêt une importance cruciale et stratégique.

Ces résolutions ne se limitent pas à être de simples propositions ; elles incarnent l'engagement profond du syndicat envers ses membres et les bénéficiaires qu'ils accompagnent. Structurées autour de valeurs fondamentales telles que la défense inébranlable des salariés, la protection vigilante des bénéficiaires, et la promotion d'un syndicalisme réformiste adapté aux enjeux contemporains, ces orientations visent à façonner un avenir où l'insertion professionnelle et l'inclusion se conjugue avec justice sociale et progrès durable.

Dans cet esprit, le SYNAMI célèbre non seulement ses succès passés mais aussi son engagement croissant, illustré par une augmentation significative de l'adhésion syndicale. En parallèle, la signature de la Charte VSST témoigne d'un engagement sans faille non seulement envers la santé et la sécurité au travail, fondamentales pour le bien-être des travailleurs de l'insertion, mais également contre les violences sexistes et sexuelles au travail. Enfin, avec l'élaboration d'un plan prévisionnel pour la période 2025-2029, le syndicat affiche une vision stratégique et ambitieuse, assurant ainsi une continuité dans son action et un leadership renforcé au sein du secteur de l'insertion en France.

À travers ces résolutions d'orientation, le SYNAMI s'affirme comme un acteur clé, déterminé à améliorer les conditions de travail, à renforcer l'insertion professionnelle des bénéficiaires, et à façonner un syndicalisme moderne et efficace pour les années à venir.

I. Les Fondamentaux du SYNAMI

Le SYNAMI intervient dans les professions et structures dédiées à l'insertion sociale et professionnelle :

- Les Missions Locales et PAIO (ML/PAIO/ARML) ;

- L'Insertion par l'Activité Économique (IAE), et plus spécifiquement les Ateliers et Chantiers d'Insertion (ACI) ;
- Les Maisons de l'Emploi (MdE) ;
- Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) ;
- Les Comités Locaux pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) ;
- L'Agence d'Outre-mer pour la Mobilité (LADOM, ex-ANT) ;
- Les Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF).

I.1 Nos Principes

Affilié à la CFDT, le SYNAMI adopte une approche réformatrice pour transformer la société. Nous visons à améliorer les conditions de travail des salariés et à lutter contre les exclusions, en obtenant des résultats concrets et en promouvant le progrès social et l'émancipation individuelle.

I.2 Un champ spécifique

Né dans le domaine de l'insertion, le SYNAMI articule défense du sens du travail et amélioration des conditions matérielles et salariales. Nos actions et revendications se construisent autour de cette double dynamique.

I.3 Nos pratiques et valeurs

I.3.1 Le SYNAMI, tout en se concentrant sur la défense des droits des travailleurs, accorde également une importance particulière à la question du "sens au travail".

I.3.2 Ce concept reflète une préoccupation croissante parmi les travailleurs pour que leur emploi ne soit pas seulement un moyen de subsistance, mais aussi une source d'accomplissement personnel, de reconnaissance et de contribution à la société.

I.3.3 Un syndicalisme d'adhérente et d'adhérent

I.3.3.1 Le SYNAMI existe et agit grâce à son implantation et au nombre de ses adhérentes et adhérents.

I.3.3.2 Chaque adhérente et adhérent est acteur à part entière du SYNAMI ; Chacune et chacun doit y trouver sa place.

I.3.3.3 Le SYNAMI prône un fonctionnement démocratique où chaque membre a la possibilité de s'exprimer et de voter sur les orientations et les actions du syndicat.

I.3.4 Un syndicalisme fort, authentique et engagé

I.3.4.1 Le SYNAMI fonde sa légitimité sur une connaissance approfondie des réalités quotidiennes que vivent ses adhérents. Il est attentif aux défis spécifiques auxquels les salariés sont confrontés, qu'il s'agisse de la charge de travail, des conditions matérielles ou des relations hiérarchiques.

I.3.4.2 En mettant l'accent sur l'efficacité, le SYNAMI se concentre sur des résultats tangibles plutôt que sur des déclarations d'intention. Cela implique un engagement à obtenir des améliorations concrètes, que ce soit en termes de conditions de travail, de rémunération ou de respect des droits des salariés.

I.3.4.3 Les slogans ont du sens ; ils sont suivis d'actions concrètes qui démontrent la volonté du SYNAMI d'améliorer réellement la vie professionnelle des travailleurs.

I.3.4.4 C'est en se concentrant sur les réalités professionnelles plutôt que sur des slogans ou des discours, que le SYNAMI construit une légitimité solide et durable.

I.3.4.5 Cette approche pragmatique et centrée sur les besoins réels des salariés, permet au syndicat de rester pertinent, efficace et respecté.

I.3.5 Un syndicalisme s'appuyant sur les salariés

Un syndicalisme s'appuyant sur les salariés est non seulement un modèle efficace, mais aussi un modèle éthique, qui respecte la voix des travailleurs et renforce la démocratie interne de l'organisation. En s'assurant de la transparence, en rendant compte des résultats et en impliquant activement les salariés dans la vie syndicale, le syndicat ne fait pas seulement preuve de légitimité, mais aussi de responsabilité et de fidélité à sa mission première : défendre les droits et les intérêts des travailleuses et travailleurs.

I.3.6 Un syndicalisme proactif

Le SYNAMI se distingue par sa capacité à intégrer les nouvelles technologies, à développer de nouveaux services et à proposer des solutions créatives. Cette approche permet au syndicat de rester pertinent et efficace dans un contexte en constante évolution, tout en continuant à défendre les droits et les intérêts des travailleuses et travailleurs de manière dynamique et adaptée.

I.3.7 Un syndicalisme de négociation

Lorsque le SYNAMI entre en négociation, que ce soit au local ou au national, c'est pour obtenir du progrès concret. Pour cela, le SYNAMI s'en donne les moyens, et évalue systématiquement chaque avancée, compromis trouvé.

I.3.8 Un syndicalisme transparent et éthique

La transparence dans le fonctionnement interne du SYNAMI, notamment dans la gestion des ressources, la prise de décision et la communication, est cruciale. Le SYNAMI adopte des pratiques éthiques et se montre responsable vis-à-vis de ses membres mais également des salariés. Cela implique une transparence financière, une gestion démocratique et une intégrité dans ses actions et revendications.

II. Centrer l'action du Synami autour des adhérents, des élus et des militants

Dans le cadre de sa mission syndicale le SYNAMI renforce son engagement envers ses adhérents, ses militants et ses élus. Chacune, chacun doit trouver sa place au sein du SYNAMI et plus généralement au sein de la CFDT.

II.1 Un cadre collectif de proximité

II.1.1 Du fait du champ d'action national du SYNAMI, de nombreux adhérents de nos branches ne sont rattachés à aucune section syndicale d'entreprise parce que le nombre d'adhérents CFDT est trop faible dans leur structure.

II.1.2 L'absence de rattachement à une section syndicale d'entreprise crée souvent des différences entre les adhérents dans l'exercice de leurs droits, et

pose des questions de démocratie interne. Elle freine notre développement au regard des évolutions de nos structures et du monde du travail.

II.1.3 Le collectif est ce qui fait sens tant au SYNAMI qu'à la CFDT, il permet aux adhérents de sortir de l'isolement et de s'organiser pour agir. Nous devons donc nous fixer pour objectif durant la prochaine mandature que chaque adhérent du SYNAMI puisse s'inscrire dans un cadre collectif de proximité et en être acteur s'il le souhaite.

II.1.4 Pour ce faire, dans le cadre de la réforme statutaire, le SYNAMI expérimentera durant la mandature de nouvelles formes d'organisations collectives de proximité tant au niveau géographique régional que départementale qui permettront à chaque adhérent de s'inscrire dans un cadre collectif d'une section syndicale territoriale.

II.1.5 L'animation et l'organisation de ces collectifs de proximité devront s'appuyer sur les adhérents qui en sont membres, ainsi que sur les unions régionales interprofessionnelles et structures interprofessionnelles de proximité. En parallèle, le SYNAMI devra mettre en œuvre les conventionnements quadripartites.

II.2 Un accompagnement proactif des Adhérents et les élus

II.2.1 Politique d'adhésion dynamique

Le SYNAMI intensifie ses efforts pour attirer toujours de nouveaux adhérents et stimuler un mouvement solide. Cette politique est particulièrement pertinente dans des environnements complexes et en mutation, où les organisations doivent constamment s'adapter. Elle vise à promouvoir une plus grande diversité tout en s'assurant que l'adhésion reste alignée avec les valeurs et les objectifs de l'organisation.

II.2.2 Faire de l'accompagnement une priorité

Le SYNAMI continuera à fournir une assistance individualisée à ses adhérents et ses élus, les aidant ainsi à faire face à leurs préoccupations et à leurs défis professionnels.

Le SYNAMI devra s'engager dans le renforcement de l'ARC, comme outil d'accompagnement.

II.2.3 Syndicalisme participatif

Nous continuerons de développer notre syndicalisme d'adhérents en mettant en avant le rôle crucial de chaque adhérent comme vecteur de développement, favorisant ainsi les échanges et l'entraide entre pairs.

II.2.4 Renforcement de notre communication

La multiplication des canaux de communication (site internet, info rapides, circulaires, réseaux sociaux, espaces collaboratifs, etc.) et la loi sur la protection des données nous obligent à repenser la communication avec les adhérents, militants, responsables CFDT et sympathisants.

Dès la fin de l'année 2024, le SYNAMI a engagé des travaux afin de rénover son site internet, dans l'objectif de le rendre plus attractif et ergonomique. Il devra permettre à chacun d'accéder plus facilement aux informations pertinentes, avec comme objectifs de : renforcer le sentiment d'appartenance au SYNAMI et à la CFDT, rationaliser l'information, rendre nos actions plus efficaces et faire mieux connaître nos revendications, nos positions et nos victoires.

Les réseaux sociaux sont aujourd'hui des outils incontournables dans nos stratégies de communication auprès des adhérents, militants, sympathisants et travailleurs, à tous les niveaux de l'organisation. Il importe plus que jamais d'accompagner les militants et les adhérents pour les rendre plus agiles sur ces plateformes et en faire ainsi de vrais leviers d'information, de coordination voire de fidélisation

II.2.5 Un droit à la formation et un devoir

II.2.5.1 La formation est un droit pour les adhérents et les élus, parce qu'elle contribue à leur émancipation et leur permet de se repérer dans la CFDT, de découvrir et partager ses valeurs, de s'engager, d'acquérir les compétences et connaissances indispensables pour être à l'aise dans leur engagement. Quel que soit son lieu de résidence ou de travail, un adhérent SYNAMI doit pouvoir accéder aux formations proposées par le SYNAMI ou les

structures professionnelles et interprofessionnelles, dans le cadre du plan de formation du syndicat.

II.1.5.2 La formation syndicale est aussi un devoir pour les élus et les militants. Elle leur permet d'assurer les mandats que l'organisation leur confie dans de bonnes conditions. Elle est une des clés de notre crédibilité, légitimité, efficacité ou cohérence et de nos savoir-faire partagés dans les structures.

II.3 Participer à la sécurisation des parcours militants

Le militantisme à la CFDT est un engagement qui s'inscrit dans un cadre collectif syndical, professionnel ou interprofessionnel. Par le sens qu'il donne à l'action, par les rencontres qu'il engendre, par les connaissances qu'il apporte, par l'émancipation qu'il produit, par la richesse de ses formes, il doit être un apport pour les militants.

II.2.1 Militer en articulant tous les temps de vie

II.3.1.1 Militer peut constituer un engagement fort pour sa vie professionnelle mais aussi pour sa vie privée. Chaque militante et militant doit pouvoir équilibrer vie syndicale, vie professionnelle et vie personnelle sans mettre en péril les deux autres.

II.3.1.2 Le militant ne doit pas être laissé seul pour articuler tous ces temps de la vie. La qualité de vie syndicale est une ambition collective, garante de l'épanouissement des militants et d'une image positive du SYNAMI. Collectivement, nous serons attentifs à la charge de travail militante. Il en va de même vis à vis des risques psychosociaux auxquels sont exposés les militants. Le droit à « la déconnexion militante » participe à cet équilibre indispensable.

II.3.2. Bénéficier d'un accompagnement tout au long de son parcours militant

II.3.2.1 L'enjeu de la sécurisation des parcours ne se limite pas à la sortie du militantisme. Chacun est en droit d'attendre le soutien nécessaire pour être à l'aise dans son engagement. Le SYNAMI s'engagera, avec les différentes structures de la CFDT, pour tendre vers un accompagnement personnalisé proposé aux militants, en étant attentif au risque qu'ils courent d'être discriminés ou pénalisés dans leur parcours professionnel.

II.3.2.2 Chaque militant doit se sentir intégré dans, au moins, un collectif de proximité, section syndicale d'entreprise, section syndicale territoriale. Il est de la responsabilité du SYNAMI et des structures de s'assurer qu'aucun militant ne soit isolé.

II.3.3 Accompagner au repositionnement des militantes et des militants

II.3.3.1 Laisser ses responsabilités syndicales que ce soit par choix personnel ou choix du collectif, doit être anticipé, préparé et accompagné. Le SYNAMI a la responsabilité d'anticiper, de préparer et d'accompagner le terme du mandat. Le militant a celle de préparer la transmission et la continuité. Tout au long du mandat, le SYNAMI doit faciliter l'orientation vers l'accès au bilan de compétences, la mise en réseau, le conseil en évolution professionnelle (CEP), ou le retour à l'emploi.

II.2.3.2 Le militantisme ne doit plus entraîner de rupture dans les parcours professionnels. Le SYNAMI facilitera l'accès des militants aux actions pour la valorisation des parcours mises en œuvre par la Confédération. Ce suivi du parcours syndical participera à maintenir et développer l'employabilité des militants.

II.3.4 Lutter contre les discriminations syndicales pour protéger les militantes et les militants

II.3.4.1 Chaque militant CFDT doit savoir que le SYNAMI et toute l'organisation le protégeront de toute discrimination ou répression syndicales. Tout doit être mis en œuvre pour que celles-ci ne soient pas un frein à l'adhésion, à l'action syndicale ou à la création d'une nouvelle section. Pour ce faire, à chaque négociation de protocole préélectoral, le SYNAMI proposera d'inclure un paragraphe sur la discrimination syndicale, conformément aux résolutions votées au 50^{ème} Congrès de Lyon.

II.3.4.2 Lorsqu'un militant subit une discrimination, quelle qu'elle soit, le SYNAMI s'engage à le soutenir, le défendre et l'accompagner.

II.3.4.3 Les militants qui gardent une part de leur activité professionnelle sont une richesse pour le SYNAMI par leur implication constante au cœur des situations de travail. Leur présence au sein de leur structure est précieuse mais peut les exposer à un risque accru de discrimination dans leur parcours professionnel ou leur rémunération. Le SYNAMI sera particulièrement

attentif à leur situation et agira en conséquence dans une approche à la fois individuelle et collective.

Sur un plan collectif, il négociera en faveur de la reconnaissance de toute activité syndicale et d'un aménagement des charges de travail tenant compte de l'investissement syndical.

II.4 Impulser une dynamique « Jeunes »

Si les jeunes sont très demandeurs d'engagement et d'action collective, ils ne pensent pas spontanément que le syndicalisme pourra y répondre. C'est à nous d'élargir, de moderniser et de diversifier nos pratiques militantes, pour leur donner goût au SYNAMI par l'expérience du collectif et des résultats obtenus par l'action syndicale. C'est dans ce sens que le SYNAMI poursuivra et amplifiera son action pour une meilleure prise en main du « revendicatif jeunes » par les équipes, ainsi que pour faciliter la syndicalisation des jeunes et leur prise de responsabilité dans le SYNAMI.

II.5 Mieux accueillir les cadres dans les sections et leur permettre de militer

Les cadres, notamment intermédiaires, sont des leviers de transformation dans nos structures. Cela les place souvent au cœur des tensions du monde du travail. C'est pour cela qu'ils ont besoin d'un soutien syndical particulier et le SYNAMI leur doit d'être au rendez-vous. Pour ce faire, il se dotera de référents cadres en charge d'établir, de promouvoir et de fédérer, via des « événements cadres » type Rencontres cadres ou After Work.

III. Poursuivre le combat pour la reconnaissance du travail

III.1 Donner du sens au travail

La recherche de sens questionne en permanence la place du travail dans nos vies et son utilité pour la société. Elle a été fortement accélérée par la crise sanitaire et doit plus que jamais être prise en considération.

Pour le SYNAMI, comme pour la CFDT, un travail qui a du sens est un travail qui épanouit, émancipe, participe au bien être par de bonnes conditions de

réalisation. Il répond aux aspirations individuelles tout en les inscrivant dans un cadre collectif et un projet. Ainsi, pour le SYNAMI, chaque travailleur doit pouvoir trouver et donner du sens à son travail.

III.1.1 La qualité du travail et la valorisation des travailleurs

III.1.1.1 Le travail peut être source de développement des capacités d'action et d'accomplissement de soi s'il se réalise dans un environnement favorable à l'évolution professionnelle et à la reconnaissance des compétences, savoir-faire et savoir-être.

III.1.1.2 La recherche de sens au travail passe aussi par la possibilité de contribuer à un projet collectif. Les travailleurs doivent pouvoir comprendre, clarifier, partager et par là même agir sur le projet global de leur structure. Les représentants des salariés doivent être associés à l'élaboration des projets de structures.

III.1.2 Renforcement du dialogue social

La participation des salariés aux décisions qui les concernent est essentielle. Le SYNAMI encourage un dialogue social constructif et continu entre employeurs et employés qui doit permettre l'expression des besoins et des préoccupations des travailleurs, ainsi qu'une co-construction de solutions adaptées.

III.1.3 Sécurité et santé au travail

Le SYNAMI s'engage à veiller à ce que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité et la santé des travailleurs. Cela inclut la prévention des risques professionnels, l'ergonomie des postes de travail et la gestion du stress et des risques psychosociaux. Des audits réguliers et des formations spécifiques doivent être instaurés pour sensibiliser et protéger les salariés.

III.1.4 Conciliation vie professionnelle et vie privée

Il est essentiel de promouvoir des politiques permettant un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle. Le SYNAMI revendique que les interrogations sur les notions des temps de travail et de la charge de travail, sur le développement du télétravail, ou encore l'accès facilité aux congés parentaux et

familiaux, se fassent par le dialogue social, en privilégiant la négociation collective.

III.1.5 Épanouissement professionnel et formation continue

L'accès à la formation continue et au développement des compétences est crucial pour l'épanouissement professionnel des salariés. Le SYNAMI défend l'idée que chaque travailleur doit avoir l'opportunité de se former et d'évoluer dans sa carrière. Cela passe par des programmes et des parcours de formation adaptés aux besoins individuels.

III.1.6 Reconnaissance et valorisation du travail

La reconnaissance et la valorisation du travail est une revendication. Cela induit des évaluations justes et transparentes, des possibilités de progression de carrière, et des récompenses appropriées pour les efforts et les succès individuels et collectifs.

Le SYNAMI pèsera sur la négociation nationale pour instaurer une reconnaissance et une valorisation du travail pour les salariés des deux branches, en faisant évoluer régulièrement les classifications et les compétences.

III.1.7 Environnement de travail inclusif et respectueux

Le SYNAMI défendra toujours un environnement de travail inclusif, où chaque individu se sent respecté et valorisé, indépendamment de son genre, de son âge, de son origine, ou de tout autre critère de discrimination. La diversité doit être perçue comme une richesse et les politiques de lutte contre les discriminations doivent être renforcées et appliquées avec rigueur.

IV. Peser sur les politiques sociales d'insertion dans l'intérêt des salariés, des bénéficiaires et des usagers

Le SYNAMI participe activement au débat public sur l'insertion, apportant ses contributions et sa vision aux décideurs politiques. Animé par l'intérêt général, nous recherchons les meilleurs compromis pour soutenir les plus vulnérables.

IV.1 Réaffirmer son engagement pour les bénéficiaires et usagers de nos structures et services

IV.1.1 Au-delà de la défense des intérêts des salariés, le SYNAMI s'engage également dans la défense des publics reçus et des usagers des structures d'insertion. Cette double responsabilité implique un rôle actif pour influencer sur les politiques publiques sociales en faveur des plus précaires.

IV.1.2 En lien étroit avec la fédération et la Confédération, le SYNAMI participe au débat public en apportant son expertise et son expérience des réalités de terrain, en veillant à ce que les voix de nos publics précaires soient entendues et prises en compte dans les réformes sociales.

IV.1.2.1 En défendant les publics accueillis dans nos structures, le SYNAMI valorise et met en œuvre les actions menées « Pour et Avec les publics. »

IV.1.3 En contribuant ainsi à l'élaboration des politiques sociales, le SYNAMI s'engage activement dans les discussions autour des réformes et des projets de loi touchant les dispositifs d'insertion, pour s'assurer qu'ils soient efficaces et adaptés aux besoins des plus vulnérables.

IV.2 Recentrer l'humain au cœur des politiques d'insertion

IV.2.1 Le SYNAMI continue sa lutte contre la vision exclusivement économique des politiques d'insertion, une approche qui non seulement menace le sens profond du travail dans nos secteurs, mais met également en difficulté les professionnels de l'insertion. Cette vision réductrice compromet le libre choix des personnes en matière d'accompagnement, un aspect fondamental que nous défendons avec vigueur.

IV.2.2 La priorité absolue du SYNAMI est la préservation de la qualité de l'accompagnement. Nous nous opposons fermement à une approche strictement comptable des politiques d'insertion, où les indicateurs quantitatifs prennent le pas sur les besoins réels des individus. Pour le SYNAMI, l'accompagnement ne peut se résumer à des chiffres ou à des objectifs financiers. Il s'agit avant tout d'une mission humaine, centrée sur l'écoute, le respect, et la prise en compte des aspirations et des capacités de chaque personne.

IV.2.3 Le SYNAMI continuera à défendre une approche qualitative de l'accompagnement, qui valorise le travail des professionnels de l'insertion et respecte le droit des personnes à choisir le parcours qui leur convient le mieux. Cette lutte est essentielle pour garantir que les politiques d'insertion demeurent au service de l'humain, et non des seules logiques économiques.

IV.2.4 En continuant à nous appuyer sur la Confédération, nous renforçons notre capacité à défendre une approche de l'insertion qui reste fidèle à nos valeurs de solidarité, de justice sociale et de respect de la personne humaine. Ce n'est qu'en agissant ensemble, à tous les niveaux, que nous pourrons véritablement faire face aux défis posés par des politiques d'insertion qui se limitent à des considérations économiques.

IV.3 S'engager dans le Réseau pour l'Emploi

IV.3.1 S'engager dans le réseau pour l'emploi est une démarche essentielle pour renforcer l'impact de nos actions en faveur d'une insertion professionnelle durable et de qualité, respectueuse des droits des personnes et des travailleurs.

IV.3.2 En tant que syndicat des métiers de l'insertion, notre engagement dans ce réseau est crucial pour défendre nos valeurs et promouvoir une approche humaine et qualitative de l'accompagnement vers l'emploi.

IV.3.3 S'engager dans le réseau pour l'emploi est une démarche stratégique pour le SYNAMI. En renforçant notre participation aux Comités départementaux et locaux pour l'emploi, Le SYNAMI peut promouvoir une insertion professionnelle qui respecte les droits des personnes, valorise le travail des professionnels de l'insertion et contribue à une société plus juste et inclusive. Cet engagement permet également au SYNAMI de mieux défendre les intérêts des salariés tout en participant activement à l'amélioration des dispositifs d'accompagnement vers et dans l'emploi.

V. Accompagner dans les parcours professionnels et l'emploi

V.1 Accompagner la transformation numérique

V.1.1 Accompagner les salariés dans la transformation numérique est une mission essentielle pour le SYNAMI, notamment dans nos secteurs où la digitalisation transforme profondément les pratiques professionnelles. La transformation numérique ne se limite pas à l'introduction de nouvelles technologies, elle implique également une révision des compétences, des modes de travail, et des méthodes de communication.

V.1.2 Accompagner les salariés dans la transformation numérique est une tâche complexe qui nécessite une approche holistique. En sensibilisant, formant et soutenant les salariés tout au long du processus, le SYNAMI peut s'assurer que cette transition se fasse de manière fluide et positive. Cela permettra non seulement de garantir que les salariés se sentent compétents, engagés et valorisés dans un environnement de travail de plus en plus digitalisé, mais aussi d'améliorer la performance des structures d'insertion.

V.2. Accompagner l'évolution des métiers et des carrières

V.2.1 Pour le SYNAMI, l'accompagnement de l'évolution des métiers est essentiel pour aider les salariés à s'adapter aux changements rapides dans le monde du travail. Cette démarche contribue à améliorer l'employabilité, à prévenir le chômage et à assurer une transition fluide vers de nouvelles opportunités professionnelles.

V.2.2 Le SYNAMI impulsera un travail d'anticipation de ces évolutions, en proposant la mise en place, dans chacune de ses branches, d'une veille sectorielle, en négociant des accords Gestion des Emploi et des Parcours Professionnels (GEPP), en demandant la création ou l'actualisation des référentiels compétences. Le SYNAMI veillera à ce qu'une attention particulière soit portée sur les seniors pour qu'ils restent acteur de leur métier jusqu'à leur départ en retraite.

V.2.3 Pour une meilleure prise en compte des militants «senior», le SYNAMI travaillera autour de l'aménagement des postes, l'accompagnement vers la fin de carrière, la transmission de connaissances/compétences auprès des jeunes salariés.

V.2.4 En se concentrant sur l'identification des tendances, le développement de formations adaptées, le soutien à la gestion de carrière, la promotion de la mobilité professionnelle et l'adaptation aux transformations numériques, le SYNAMI entend jouer un rôle central dans cette démarche. En fournissant un accompagnement structuré et en favorisant un environnement de travail flexible et équitable, le SYNAMI contribuera à améliorer l'employabilité et le bien-être des salariés, tout en renforçant la résilience des structures d'insertion face aux défis du marché du travail.

VI. Accompagner dans la transition écologique

L'engagement citoyen du SYNAMI dans la transition écologique est une extension naturelle de sa mission de défense des droits des salariés et des publics vulnérables. La transition écologique, en tant que réponse aux défis environnementaux globaux, doit aussi être une opportunité de promouvoir la justice sociale, l'emploi durable et la protection des plus fragiles. Le SYNAMI peut jouer un rôle majeur en intégrant les préoccupations écologiques dans ses actions pour une transition juste et inclusive.

VI.1 Intégrer la transition écologique dans les pratiques syndicales

Pour que l'engagement écologique du SYNAMI soit crédible et effectif, il doit d'abord se refléter dans les pratiques internes du syndicat.

Cela peut passer par :

- L'adoption des pratiques durables visant à réduire l'empreinte écologique des activités syndicales, en adoptant des pratiques telles que la digitalisation des documents, la réduction des déplacements, ou l'organisation d'événements écoresponsables.
- La formation sur les enjeux écologiques et les bonnes pratiques environnementales pour les sensibiliser et les outiller pour agir au quotidien.
- L'intégration des revendications environnementales dans les négociations avec les employeurs, en favorisant par exemple l'adoption de pratiques durables sur les lieux de travail.

VI.2 Sensibiliser et engager les salariés et les publics accompagnés

VI.2.1 Sensibiliser les salariés à la transition écologique est une démarche essentielle pour intégrer les préoccupations environnementales dans les pratiques professionnelles et les missions d'accompagnement. Le SYNAMI veillera à ce que les structures d'insertion participent activement à cette démarche. Le SYNAMI soutiendra activement ses représentants syndicaux afin qu'ils promeuvent l'éducation et la formation, l'intégration des pratiques écoresponsables dans les missions quotidiennes, entre autres.

VI.2.2 Cette démarche nécessite une approche multifacette, combinant éducation, intégration pratique et engagement personnel. En encourageant, la mise en œuvre de formations, l'intégration des pratiques écologiques dans le quotidien, les comportements durables et en apportant son soutien aux initiatives écologiques, le SYNAMI veut jouer un rôle clé dans la promotion d'une transition écologique qui est non seulement respectueuse de l'environnement mais aussi bénéfique pour tous les membres de la communauté.

VI.2.3 L'engagement citoyen du SYNAMI dans la transition écologique est non seulement une réponse aux défis environnementaux, mais aussi une opportunité de promouvoir une transition juste, qui respecte les droits des travailleurs et soutient les plus vulnérables. En intégrant l'écologie dans ses pratiques, en mobilisant pour une transition juste et en sensibilisant les salariés et les publics bénéficiaires, le SYNAMI peut contribuer à une société plus durable, équitable, et solidaire.